

**MUZIKANTENWIJK SA**

Société Anonyme

Société d'investissement à capital fixe institutionnelle de droit belge ayant opté pour le statut de Fonds d'Investissement Immobilier Spécialisé conformément à l'arrêté royal du 09 novembre 2016 relatif aux fonds d'investissement immobiliers spécialisés (F.I.I.S.)

Boulevard de la Woluwe 58 – 1200 Bruxelles

BCE 0539.837.068 – RPM Bruxelles (division francophone)

**Absorbée par COFINIMMO SA (RPM fr. Bruxelles 0426.184.049) par acte du 06/10/2021**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**EXERCICE DU 01/01/2021 AU 06/10/2021**

**MUZIKANTENWIJK SA**

Siège social: Bd de la Woluwe 58 – 1200 Bruxelles

BCE 0539.837.068 – RPM Bruxelles (division francophone)

**Absorbée par COFINIMMO SA (RPM fr. Bruxelles 0426.184.049) par acte du 06/10/2021**

(la « **Société** »)

Tél. : 02/373.00.00 – fax : 02/373.00.10.

## MUZIKANTENWIJK SA

Société Anonyme

Société d'investissement à capital fixe institutionnelle de droit belge ayant opté pour le statut de Fonds d'Investissement Immobilier Spécialisé conformément à l'arrêté royal du 09 novembre 2016 relatif aux fonds d'investissement immobiliers spécialisés (F.I.I.S.)

Boulevard de la Woluwe 58 – 1200 Bruxelles

BCE 0539.837.068 – RPM Bruxelles (division francophone)

**Absorbée par COFINIMMO SA (RPM fr. Bruxelles 0426.184.049) par acte du 06/10/2021**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport financier relatif à l'exercice 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels relatifs à l'exercice débuté le 01/01/2021 et exceptionnellement clôturé au 06/10/2021 (l'« **Exercice 2021** »).

Conformément à l'article 19 de l'arrêté royal du 09/11/2016 relatif aux fonds d'investissement immobiliers spécialisés (l'« **AR FIIS** »), le présent rapport reprend les comptes statutaires, le rapport sur les activités de l'année écoulée ainsi que toute information significative et la ventilation du résultat net de l'Exercice 2021.

### 1. REMARQUE PRÉLIMINAIRE

La Société a été absorbée par sa société-mère, COFINIMMO SA (RPM fr. Bruxelles 0426.184.049) par acte du 06/10/2021, publié le 06/01/2022 aux Annexes du Moniteur belge.

Par conséquent, l'Exercice 2021 a été exceptionnellement clôturé à la date d'effet comptable de ladite fusion, étant la date de l'acte susmentionné, à savoir, le 06/10/2021. Toutes les opérations effectuées par la Société (en sa qualité de société absorbée) depuis cette date sont réputées avoir été effectuées pour le compte de la société absorbante.

En outre, en vertu de l'article 12:58 du Code des Sociétés et des Associations (le « **CSA** »):

- Il appartient à l'organe d'administration de la Société (en sa qualité de société absorbée) d'établir les comptes annuels pour la période comprise entre la date de clôture du dernier exercice dont les comptes ont été approuvés et la date d'effet comptable de la fusion, ainsi que le rapport de gestion sur cette période ;
- Il appartient au commissaire de la Société de rédiger son rapport de contrôle sur cette même période ; et
- Il appartient à l'assemblée générale de COFINIMMO SA (en sa qualité de société absorbante) d'approuver les comptes annuels de l'Exercice 2021 et de se prononcer sur la décharge à octroyer aux administrateurs et au commissaire pour l'accomplissement de leur mandat respectif au cours de l'Exercice 2021.

### 2. COMPTES STATUTAIRES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

#### 2.1. Examen du bilan

**MUZIKANTENWIJK SA**

Société Anonyme

Société d'investissement à capital fixe institutionnelle de droit belge ayant opté pour le statut de Fonds d'Investissement Immobilier Spécialisé conformément à l'arrêté royal du 09 novembre 2016 relatif aux fonds d'investissement immobiliers spécialisés (F.I.I.S.)

Boulevard de la Woluwe 58 – 1200 Bruxelles

BCE 0539.837.068 – RPM Bruxelles (division francophone)

**Absorbée par COFINIMMO SA (RPM fr. Bruxelles 0426.184.049) par acte du 06/10/2021**

		X 1.000 EUR	
<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>I. Actifs non courants</b>		<b>24.135</b>	<b>23.810</b>
A. Goodwill		0	0
B. Immobilisations incorporelles		0	0
C. Immeubles de placement	18	24.135	23.810
D. Autres immobilisations corporelles		0	0
E. Actifs financiers non courants	19	0	0
F. Créances de location-financement		0	0
G. Créances commerciales et autres actifs non courants		0	0
H. Actifs d'impôts différés	19	0	0
<b>II. Actifs courants</b>		<b>35</b>	<b>57</b>
A. Actifs détenus en vue de la vente		0	0
B. Actifs financiers courants		0	0
C. Créances de location-financement		0	0
D. Créances commerciales	20	0	0
E. Créances fiscales et autres actifs courants	21	17	57
F. Trésorerie et équivalents de trésorerie		0	0
G. Comptes de régularisation	22	18	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>24.170</b>	<b>23.867</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>23.508</b>	<b>23.421</b>
A. Capital	23	11.050	11.050
B. Primes d'émission		0	0
C. Réserves		11.330	11.179
D. Résultat net de l'exercice		1.128	1.193
<b>PASSIF</b>		<b>662</b>	<b>445</b>
<b>I Passifs non courants</b>		<b>660</b>	<b>257</b>

**MUZIKANTENWIJK SA**

Société Anonyme

Société d'investissement à capital fixe institutionnelle de droit belge ayant opté pour le statut de Fonds d'Investissement Immobilier Spécialisé conformément à l'arrêté royal du 09 novembre 2016 relatif aux fonds d'investissement immobiliers spécialisés (F.I.I.S.)

Boulevard de la Woluwe 58 – 1200 Bruxelles

BCE 0539.837.068 – RPM Bruxelles (division francophone)

**Absorbée par COFINIMMO SA (RPM fr. Bruxelles 0426.184.049) par acte du 06/10/2021**

A. Provisions		0	0
B. Dettes financières non courantes	24	660	257
C. Autres passifs financiers non courants		0	0
D. Dettes commerciales et autres dettes non courantes		0	0
E. Autres passifs non courants		0	0
F. Passifs d'impôts différés	25	0	0
<b>II. Passifs courants</b>		<b>2</b>	<b>188</b>
A. Provisions		0	0
B. Dettes financières courantes		0	0
C. Autres passifs financiers courants		0	0
D. Dettes commerciales et autres dettes courantes	26	2	186
E. Autres passifs courants		0	0
F. Comptes de régularisation	27	0	2
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>24.170</b>	<b>23.867</b>

**2.2. Examen du résultat global**

		X 1.000 EUR	
	Notes	2021	2020
<b>A. RESULTAT NET</b>			
I. Revenus locatifs (+)	\$3	844	1.095
II. Reprises de loyers cédés et escomptés (+)		0	0
III. Charges relatives à la location (+/-)		0	0
<b>Résultat locatif net</b>		<b>844</b>	<b>1.095</b>
IV. Récupération de charges immobilières(+)		0	0
V. Récupération de charges locatives et de taxes normalement assumées par le locataire sur immeubles loués (+)	\$4	0	0
VI. Frais incombant aux locataires et assumés par le propriétaire sur dégâts locatifs et remise en état au terme du bail (-)	5	0	0
VII. Charges locatives et taxes normalement assumées par le locataire sur immeubles loués (-)	\$4	0	0
VIII. Autres recettes et dépenses relatives à la location (+/-)		0	0

**MUZIKANTENWIJK SA**

Société Anonyme

Société d'investissement à capital fixe institutionnelle de droit belge ayant opté pour le statut de Fonds d'Investissement Immobilier Spécialisé conformément à l'arrêté royal du 09 novembre 2016 relatif aux fonds d'investissement immobiliers spécialisés (F.I.I.S.)

Boulevard de la Woluwe 58 – 1200 Bruxelles

BCE 0539.837.068 – RPM Bruxelles (division francophone)

**Absorbée par COFINIMMO SA (RPM fr. Bruxelles 0426.184.049) par acte du 06/10/2021**

<b>Résultat immobilier</b>		<b>844</b>	<b>1.095</b>
<b>Charges immobilières</b>		<b>-27</b>	<b>-52</b>
IX. Frais techniques (-)	\$6	0	0
X. Frais commerciaux (-)	\$7	-2	-13
XI. Charges et taxes sur immeubles non loués (-)		0	0
XII. Frais de gestion immobilière (-)	\$8	-25	-39
XIII. Autres charges immobilières (-)		0	0
<b>Résultat d'exploitation des immeubles</b>		<b>817</b>	<b>1.043</b>
XIV. Frais généraux de la société (-)	\$8	-11	-17
XV. Autres revenus et charges d'exploitation (+/-)		0	0
<b>Résultat d'exploitation avant résultat sur portefeuille</b>		<b>806</b>	<b>1.026</b>
XVI. Résultat sur vente d'immeubles de placement (+/-)		0	0
XVII. Résultat sur vente d'autres actifs non financiers (+/-)		0	0
XVIII. Variations de la juste valeur des immeubles de placement (+/-)	\$10	324	91
XIX. Autres résultats sur portefeuille (+/-)	\$12	0	0
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1.131</b>	<b>1.118</b>
XX. Revenus financiers (+)	13	0	0
XXI. Charges d'intérêts nettes (-)	14	0	0
XXII. Autres charges financières (-)	\$15	-3	-10
XXIII. Variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers (+/-)	11	0	0
<b>Résultat financier</b>		<b>-3</b>	<b>-10</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>1.128</b>	<b>1.107</b>
XXIV. Impôts des sociétés (-)	\$16	0	85
XXV. Exit tax (-)		0	0
<b>Impôt</b>		<b>0</b>	<b>85</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>1.128</b>	<b>1.193</b>

**MUZIKANTENWIJK SA**

Société Anonyme

Société d'investissement à capital fixe institutionnelle de droit belge ayant opté pour le statut de Fonds d'Investissement Immobilier Spécialisé conformément à l'arrêté royal du 09 novembre 2016 relatif aux fonds d'investissement immobiliers spécialisés (F.I.I.S.)

Boulevard de la Woluwe 58 – 1200 Bruxelles

BCE 0539.837.068 – RPM Bruxelles (division francophone)

**Absorbée par COFINIMMO SA (RPM fr. Bruxelles 0426.184.049) par acte du 06/10/2021****2.3. Etat du résultat global**

	Notes	X 1.000 EUR	
		2021	2020
B. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL			
A. Impact sur la juste valeur des frais et droits de mutation estimés intervenant lors de l'aliénation hypothétique des immeubles de placement		0	0
B. Variation de la partie efficace de la juste valeur des instruments de couverture autorisés de flux de trésorerie tels que définis en IFRS		0	0
C. Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		0	0
D. Différences de change liées à la conversion d'activités à l'étranger		0	0
E. Ecart actuariels des plans de pension à prestations définies		0	0
F. Impôt sur le résultat lié aux " autres éléments du résultat global "		0	0
G. Autres éléments du résultat global, nets d'impôts		0	0
C. RESULTAT GLOBAL		1.128	1.193

**2.4. Affectations et prélèvements**

La Société a clôturé l'Exercice 2021 par un bénéfice d'un montant de 1.128.000 euros.

Ce résultat a été transféré à COFINIMMO SA (en sa qualité de société absorbante) par l'effet de la Fusion.

**3. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES**

La présente section de notre rapport fait référence à l'article 19, alinéa 3 de l'AR FIIS mais entend également respecter le prescrit des articles 3:5 et 3:6 du CSA.

**3.1. Opérations importantes survenues en 2021****A. Modifications statutaires**

En date du 05/03/2021 (acte publié aux Annexes du Moniteur belge du 19/03/2021), la Société a tenu une assemblée générale extraordinaire afin de :

- modifier la date de son assemblée générale ordinaire et la fixer au 2<sup>ème</sup> mardi du mois de juin à 10 heures 30 ; et
- mettre ses statuts en conformité avec le CSA.

**B. Impact de la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19 sur la Société en 2021**

## MUZIKANTENWIJK SA

Société Anonyme

Société d'investissement à capital fixe institutionnelle de droit belge ayant opté pour le statut de Fonds d'Investissement Immobilier Spécialisé conformément à l'arrêté royal du 09 novembre 2016 relatif aux fonds d'investissement immobiliers spécialisés (F.I.I.S.)

Boulevard de la Woluwe 58 – 1200 Bruxelles

BCE 0539.837.068 – RPM Bruxelles (division francophone)

**Absorbée par COFINIMMO SA (RPM fr. Bruxelles 0426.184.049) par acte du 06/10/2021**

La Société a mis en place différentes mesures afin d'assurer la continuité de ses activités, tout en faisant de la santé et du bien-être de toutes ses parties prenantes sa priorité.

### C. Fusion par absorption (fusion mère-fille)

La Société a établi un projet de fusion en date du 28/06/2021 relatif à l'opération assimilée à une fusion par absorption régie par les articles 12:50 et suivants du CSA (la « **Fusion** »). Ce projet de fusion a été publié aux Annexes du Moniteur belge le 12/07/2021. La Fusion a été approuvée par l'assemblée générale de la Société (en sa qualité de société absorbée) le 06/10/2021 et par l'assemblée générale de COFINIMMO SA (en sa qualité de société absorbante) le 06/10/2021 également.

La Fusion a sorti ses effets juridiques et comptables au 06/10/2021. A compter de cette date, toutes les opérations accomplies par la Société (en sa qualité de société absorbée) ont été réputées accomplies pour le compte de COFINIMMO SA (en sa qualité de société absorbante). En outre, l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société tel qu'il se composait à cette date a été transféré à COFINIMMO SA (en sa qualité de société absorbante), sans émission d'actions en contrepartie car celle-ci détenait déjà l'ensemble des actions émises par la Société.

### **3.2. Opérations survenues après la clôture de l'exercice**

Néant.

### **3.3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société**

Néant.

### **3.4. Justification de l'application des règles comptables de continuité**

N/A.

### **3.5. Identification des risques**

La Société n'a été exposée que dans une moindre mesure, et dans la limite de son objet et de ses activités, aux risques et incertitudes auxquels est le cas échéant confronté le groupe « COFINIMMO » auquel elle appartient.

#### **3.5.1. Risque lié à l'activité d'investissement et de développement – risque d'occupation – risque lié à la valorisation immobilière – risque de coûts opérationnels**

Concernant le risque lié à l'activité d'investissement et de développement, l'acquisition de maisons de repos (de repos, de repos et de soins, de résidences services, ...) est conditionnée à une location de longue durée par des occupants de premier rang et permet une meilleure répartition du risque entre propriétaire et locataire.

## **MUZIKANTENWIJK SA**

Société Anonyme

Société d'investissement à capital fixe institutionnelle de droit belge ayant opté pour le statut de Fonds d'Investissement Immobilier Spécialisé conformément à l'arrêté royal du 09 novembre 2016 relatif aux fonds d'investissement immobiliers spécialisés (F.I.I.S.)

Boulevard de la Woluwe 58 – 1200 Bruxelles

BCE 0539.837.068 – RPM Bruxelles (division francophone)

**Absorbée par COFINIMMO SA (RPM fr. Bruxelles 0426.184.049) par acte du 06/10/2021**

Concernant le risque d'occupation, le groupe « COFINIMMO » gère activement sa base de clients afin de minimiser la vacance locative et la rotation des locataires tant dans le secteur des bureaux que celui des maisons de repos. En l'espèce, la maison de repos « Clos Bizet » à Anderlecht est exploitée par l'opérateur « Vulpia » avec une emphytéose d'une durée ferme (initiale) de 27 ans (fin de l'emphytéose en mars 2044). Cet opérateur est par ailleurs l'un des plus grands acteurs belges dans les services de soins aux personnes âgées.

Concernant le risque lié à la valorisation immobilière, le portefeuille immobilier est valorisé trimestriellement par des experts immobiliers indépendants ayant une expérience significative du marché.

Concernant le risque lié aux coûts opérationnels, les projets de construction et de remise à neuf sont préparés et contrôlés par l'équipe interne de gestion de projets.

Hors le risque de valorisation, la Société n'est pas concernée par ces risques.

### **3.5.2. Risque lié à l'environnement économique**

Concernant le risque lié à l'environnement économique, les activités du groupe « COFINIMMO » sont liées à l'évolution du cycle économique qui influence indirectement l'occupation de surfaces de bureaux ou de maisons de repos par le secteur privé et/ou public. Toutefois, l'impact de ce cycle sur le résultat et la valorisation du groupe « COFINIMMO » est atténué par la durée des baux, la diversification du portefeuille de clients, leur qualité et la présence partielle de clients appartenant au secteur public. En l'espèce, la Société n'est que très faiblement et indirectement exposée à ce risque.

### **3.5.3. Risque de destruction des immeubles**

Concernant le risque de destruction des immeubles, le risque que les bâtiments soient détruits par le feu ou d'autres calamités est assuré en valeur totale de reconstruction. Une couverture est également prise contre les vacances locatives occasionnées par ces événements.

### **3.5.4. Risque de contrepartie**

Il existe un risque de solvabilité réduite ou de faillite de l'exploitant. Les risques de solvabilité sur une maison de repos individuelle sont mutualisés au sein du Groupe exploitant. Les opérateurs immobiliers reçoivent en vertu de leurs permis d'exploitation une partie importante de leurs revenus directement des organismes de sécurité sociale. A cet égard, la Société tente d'investir quasi exclusivement dans des lits médicalisés agréés.

### **3.5.5. Risque de liquidité financière**

Avant la Fusion, les actions de la SA « MUZIKANTENWIJK » étaient détenues directement à 100% par la SA « COFINIMMO » (suite à la fusion par absorption ayant immédiatement précédé la Fusion, par laquelle la SA « COFINIMMO » a absorbé sa filiale à 100%, la SA « RHEASTONE 2 CO », qui détenait elle-même 100% des actions émises par la Société).

## **MUZIKANTENWIJK SA**

Société Anonyme

Société d'investissement à capital fixe institutionnelle de droit belge ayant opté pour le statut de Fonds d'Investissement Immobilier Spécialisé conformément à l'arrêté royal du 09 novembre 2016 relatif aux fonds d'investissement immobiliers spécialisés (F.I.I.S.)

Boulevard de la Woluwe 58 – 1200 Bruxelles

BCE 0539.837.068 – RPM Bruxelles (division francophone)

**Absorbée par COFINIMMO SA (RPM fr. Bruxelles 0426.184.049) par acte du 06/10/2021**

Avant la Fusion, la Société avait contracté l'essentiel de sa dette bancaire auprès de sa société-mère, la SA « COFINIMMO », qui a diversifié ses sources de financement entre le marché bancaire et le marché des capitaux (DCM/ECL), et qui maintient un volume de disponibilités sur les lignes de crédit suffisant pour couvrir les débours opérationnels, d'acquisitions, de construction et de refinancement à court et moyen terme de la Société.

### **3.5.6. Risque de change**

Concernant le risque de change, la Société (et le groupe « COFINIMMO ») n'y est actuellement pas exposé.

### **3.5.7. Risques liés à l'ICT**

Le groupe « COFINIMMO » possède un Disaster Recovery Plan qui prévoit les actions à exécuter en cas d'incidents majeurs. Ainsi, une infrastructure existe dans un Data Centre distant du siège social de la Société. Sur les serveurs du Data Centre se trouvent à la fois les logiciels mais également les données majeures qui doivent permettre à la Société de maintenir ses activités dans un mode dégradé temporaire.

### **3.5.8. Evaluation des risques**

Une analyse approfondie des risques est réalisée périodiquement en collaboration avec les dirigeants effectifs et le Corporate Legal Officer de la Société. Ce document est mis à jour tout au long de l'année en fonction de l'évolution des activités et des nouveaux engagements pris tenant compte des leçons du passé.

Cette analyse tient compte des choix stratégiques de l'entreprise, des nouvelles contraintes légales et de l'environnement dans lequel l'entreprise évolue.

Cette analyse des risques comporte une identification des événements possibles, leur probabilité de survenance et leur impact sur les objectifs de l'entreprise vu sous les différents angles : financier, juridique, opérationnel, contrepartie, patrimonial et notoriété.

### **3.6. Autres informations (art. 3:6 CSA)**

La Société n'a pas recours à des instruments financiers.

La Société ne dispose pas de succursales.

La Société n'a pas eu, au cours de l'Exercice 2021, d'activité en matière de recherche et de développement.

Au cours de l'Exercice 2021, il n'y a pas eu d'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale ni d'émission d'obligations convertibles ou avec droit de souscription décidée par le conseil d'administration.

## **4. VENTILATION DU RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE**

**MUZIKANTENWIJK SA**

Société Anonyme

Société d'investissement à capital fixe institutionnelle de droit belge ayant opté pour le statut de Fonds d'Investissement Immobilier Spécialisé conformément à l'arrêté royal du 09 novembre 2016 relatif aux fonds d'investissement immobiliers spécialisés (F.I.I.S.)

Boulevard de la Woluwe 58 – 1200 Bruxelles

BCE 0539.837.068 – RPM Bruxelles (division francophone)

**Absorbée par COFINIMMO SA (RPM fr. Bruxelles 0426.184.049) par acte du 06/10/2021**

Conformément à l'article 23 de l'AR FIIS et à son annexe B, la Société expose ci-dessous la ventilation des postes du résultat net de l'Exercice 2021 :

<b>ANNEXE B DE L'AR DU 09/11/2016 RELATIF AUX FIIS</b>	
	(x € 1.000)
Postes de ventilation du résultat net de l'exercice du FIIS:	MUZIKANTENWIJK SA
1°) les revenus des biens immobiliers étrangers détenus directement par le FIIS et situés dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un Etat avec lequel la Belgique a conclu une convention préventive de la double imposition à condition que cette convention ou un quelconque autre accord prévoit l'échange de renseignements nécessaires pour appliquer les dispositions de la législation nationale des Etats contractants, et qui ont été soumis à l'impôt des sociétés, l'impôt des non-résidents ou à un impôt étranger analogue à ces impôts, et ne bénéficient pas d'un régime d'imposition distinct exorbitant du droit commun	844
2°) les dividendes des sociétés étrangères qui sont susceptibles d'être déduits des bénéfices conformément aux articles 202 à 205 du Code des impôts sur les revenus 1992	N/A
3°) les revenus des biens immobiliers belges détenus directement par le FIIS	N/A
4°) les dividendes de sociétés belges qui sont susceptibles d'être déduits des bénéfices conformément aux articles 202 à 205 du Code des impôts sur les Revenus 1992;	N/A
5°) les dividendes des sociétés belges et étrangères non visées au 2°) et 4°);	N/A
6°) les revenus d'intérêts;	N/A
7°) les plus-values réalisées sur des actions ou parts dans la mesure où elles sont susceptibles d'être exonérées sur la base de l'article 192, § 1 du Code des impôts sur les revenus 1992;	N/A
8°) les plus-values réalisées sur des actions ou parts non visée au 7°);	N/A
9°) les dividendes reçus d'une société d'investissement à capital fixe visée à l'article 195 et suivants et à l'article 286 et suivants de la loi du 19 avril 2014 relative aux organismes de placement collectif alternatifs et à leurs gestionnaires qui a pour seul objectif le placement collectif dans la catégorie de placements autorisés "biens immobiliers" visée à l'article 183, al. 1 <sup>er</sup> , 3° de cette loi, d'une société immobilière réglementée ou d'un fonds d'investissement immobilier spécialisé dans la mesure que les dividendes reçus trouvent eux-mêmes leur origine dans un des revenus visés aux numéros 1°) , 2°) , 4°) et 7°);	N/A
10°) tout autre revenu ou produit.	N/A

**MUZIKANTENWIJK SA**

Société Anonyme

Société d'investissement à capital fixe institutionnelle de droit belge ayant opté pour le statut de Fonds d'Investissement Immobilier Spécialisé conformément à l'arrêté royal du 09 novembre 2016 relatif aux fonds d'investissement immobiliers spécialisés (F.I.I.S.)

Boulevard de la Woluwe 58 – 1200 Bruxelles

BCE 0539.837.068 – RPM Bruxelles (division francophone)

**Absorbée par COFINIMMO SA (RPM fr. Bruxelles 0426.184.049) par acte du 06/10/2021**

---

Nous demandons à l'assemblée générale de COFINIMMO SA (en sa qualité de société absorbante) d'approuver les comptes de la Société arrêtés exceptionnellement au 06/10/2021 (étant la date de la Fusion) et de nous accorder décharge, ainsi qu'au commissaire, pour l'exercice de notre mandat respectif au cours de l'Exercice 2021, conformément à l'article 12:58 du CSA.

Bruxelles, le 31/03/2022.

Pour le Conseil d'Administration,

DocuSigned by:  
*Jean Kotarakos*  
0DF9BBADC4214BF...

---

**Jean KOTARAKOS**  
Administrateur

DocuSigned by:  
*Françoise Roels*  
85002F347F774B2...

---

**Françoise ROELS**  
Administrateur